SGAC

Enseignement Supérieur et Universitaire
INSTITUT SUPERIEUR DES ARTS ET METIERS DE MBUJIMAYI
ISAM / Mbujimayi (officiel)
(isamombm@gmail.com/+243856149791)
Direction Générale

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°...001...../ESU/ISAM-MBM/DG/PNTK/2022 DU 21/03/2022 PORTANT MISE EN PLACE DE LA COMMISSION CHARGEE DE TRAITEMENT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION SPECIALE ET DES PROPOSITIONS DES SUJETS, D'ATTRIBUTION DES ENCADREURS TECHNIQUES, ENCADREURS SCIENTIFIQUES ET DES DIRECTEURS DES TRAVAUX DE FIN DE CYCLE

Le Directeur Général de l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Mbujimayi,

Vu la Loi-Cadre n°14/004 du 11 février 2014 sur l'enseignement national en République démocratique du Congo ;

Vu l'Ordonnance n°16/071 du 29 septembre 2016 portant organisation et fonctionnement des organes d'administration de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;

Vu le Décret n°015/040 du 14 décembre 2015 portant critères de viabilité des Etablissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire de la République démocratique du Congo ;

Vu l'arrêté ministériel n°025/MINESU/CAB.MIN/SMM/RNT/LMM/2017 du 31 mars 2017 portant ouverture d'un Etablissement d'Enseignement Supérieur et Universitaire public dénommé : Institut Supérieur des arts et Métiers de Mbujimayi, ISAM de Mbujimayi en sigle ;

Vu l'Arrêté ministériel n°108/MINESU/CAB.MIN/SMM/BLB/LMM/2017 du 14/08/2017 portant nomination des membres du Comité de gestion de l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Mbujimayi ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Comité de gestion du 04 mars 2022 ;

Attendu qu'il y a nécessité de mettre en place une Commission chargée de statuer sur les dossiers des inscrits spéciaux en deuxième graduat d'une part, et les sujets, les encadreurs techniques, les encadreurs scientifiques et les directeurs des travaux de fin d'étude tels que proposés par les étudiants de troisième graduat de toutes filières confondues d'autre part ;

Sur proposition du secrétaire Général Académique ;

Le Comité de Gestion entendu ;

Considérant la nécessité et l'urgence ;

Décide :

Article 1. Sont nommés Président, Rapporteur et Membres de la Commission dont l'objet est clairement identifiée ci-dessus ceux dont les noms suivent :

1. ASS2. BAMBI NTUMBA Antoine, Président ;
2. ASS1. MILAMBU MBAYA Liévin, Rapporteur ;
3. ASS2. NTUNDU MBUYI Sylvie, Membre ;
4. ASS1. TSHILANDA TSHILUMBA, Membre ;
5. ASS1. MBUYI BUNANA Eunice, Membre.

Article 2. Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente.

Article 3. Le Secrétaire Général Académique et le Secrétaire Général Administratif sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Mbujimayi, le 21/03/2022

Le Directeur Général,

Peter NGALA NTUMBA KABASHADI, PhD.
Professeur Associé